



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20  
Pouvoirs : 9  
Absent : 0

Date de la convocation : 22 mars 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON  
BEUNEL Philippe représenté par T DESIRE  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
PIAULET Christine représentée par F ROYER  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER  
ROBIN Nadia représentée par B SULLI  
DEBIAIS Viviane représentée par B SULLI

**ABSENT:** /

**Secrétaire de séance :** Yvette MUSCAT

### DELIBÉRATION N°66

**Rapporteur :** Yvette MUSCAT

### OBJET : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS - COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DES EMPLOYES COMMUNAUX DE NAINTRÉ

Lors du vote du budget primitif 2022 de la Commune, une somme de 160 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par le comité des œuvres sociales des employés communaux de Naintré**, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de **20 000 €**.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à **128 728,40 €**.

---

**VU** les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

**Considérant** qu'une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget primitif 2022 de la Commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-décide** d'attribuer une subvention de 20 000 € au comité des œuvres sociales des employés communaux de Naintré ;

**-charge M le Maire** des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE****POUR : 22****ABSTENTIONS : 7**

SULLI B, ROYER F, POISSON JF et de  
DEBIAIS V, PIAULET C, MASSONNEAU B et  
ROBIN N par pouvoir par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

